ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 45177

Texte de la question

M. Henri de Richemont appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur la situation des entreprises francaises de confection. En effet, ces societes perdent un grand nombre de clients du fait de la concurrence des entreprises de confection etrangeres notamment d'Afrique du Nord qui ont des couts de fabrication moins eleves. C'est ainsi qu'en Charente la societe Promod a decide de se procurer des tissus a l'etranger, ce qui va entrainer de graves difficultes pour les entreprises francaises. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement pourrait prendre pour developper la fabrication francaise.

Texte de la réponse

Le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications partage les preoccupations de l'honorable parlementaire concernant la situation difficile de l'industrie de la confection dans notre pays. Celle-ci souffre effectivement a la fois de la faiblesse de la consommation interieure et de la concurrence exterieure, venant des pays a bas salaires, mais aussi de certains de nos voisins europeens qui ont laisse se deprecier leur monnaie. C'est pour permettre aux entreprises de ce secteur, mais aussi du textile et du cuir, de retrouver une meilleure competitivite et, par la, de preserver l'emploi, que le ministre de l'industrie a fait adopter une mesure experimentale de baisse des charges sociales, ciblee sur les bas salaires, allant jusqu'a leur suppression totale au niveau du SMIC. En contrepartie, les federations professionnelles et les entreprises se sont engagees a sauvegarder un maximum d'emplois, a embaucher des jeunes et a prendre des mesures concretes en matiere d'amenagement et de reduction du temps de travail. Bien qu'il soit encore trop tot pour faire etat de resultats precis sur l'emploi, les premiers chiffres disponibles fournis par les federations professionnelles indiquent un tres fort ralentissement des baisses d'effectifs dans le textile, l'habillement et le cuir entre le 1er juin et le 30 septembre 1996, contrastant avec la baisse tendancielle a un rythme de 10 % par an constatee sur les mois precedents. Par ailleurs, les entreprises francaises doivent poursuivre leurs efforts pour ameliorer la qualite de leurs produits, s'adapter le plus rapidement possible aux fluctuations de la demande des consommateurs, offrir des services supplementaires a leurs clients de la distribution et developper un partenariat avec eux. Le ministre de l'industrie continuera bien entendu de les soutenir a travers les differentes procedures existantes.

Données clés

Auteur : M. de Richemont Henri
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 45177
Rubrique : Textile et habillement
Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat
Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 novembre 1996, page 5999
Réponse publiée le : 31 mars 1997, page 1671